



## Litige séances Epilation laser

Par **puca**, le **06/01/2014** à **16:48**

Bonjour,

Il y a deux ans j'ai commencé des séances d'épilation laser.

Dans l'institut où je me suis rendue, j'ai effectué ma première séance. Le docteur en charge de mon traitement m'a indiqué qu'il fallait que les trois premières séances soient espacées d'un mois pour que ce soit efficace.

Je suis donc revenue un mois plus tard malgré que mes poils n'aient pas repoussé. j'ai demandé s'il fallait quand même faire la séance pour uniquement 3-4 poils.

On m'a répondu que oui, que le traitement est très efficace sur moi et qu'avec encore 2-3 séances ce serait bon...!!

J'ai donc payé les honoraires.

Un mois après même histoire, j'ai de nouveau payé les honoraires pour quelques poils.

ensuite il fallait attendre la repousse. Je l'ai fait. et je suis retournée 3 autres fois espacées à chaque repousse.

J'ai dépensé plus de 1000€ et le résultat n'a rien donné.

J'ai eu plusieurs autres docteurs travaillant dans d'autres centres pour demander s'il fallait pratiquer les trois premières séances à un mois d'intervalle et ils m'ont tous répondu que non, il fallait seulement attendre la repousse et non pas faire deux séances si seulement quelques poils avaient repoussé..

La personne qui s'occupait de moi a été licenciée, par faute professionnelle suite à différentes

erreurs effectuées sur des patients.

Je suis retournée à l'institut pour me plaindre. Le docteur m'a assuré que c'était normal de faire les trois premières séances espacées d'un mois. Il avait des arguments convaincants, j'ai alors cru ce qu'il me disait et j'ai refait une séance qui m'a bien évidemment été facturée. Mais toujours le même résultat après quelques mois.

J'ai rappelé pour me plaindre mais pour eux c'est tout à fait normal, il faudrait encore quelques séances.

J'ai insisté et rien n'y a fait, alors j'ai laissé tomber.

J'ai de nombreux exemples autour de moi qui contredisent leur avis, leur façon de procéder n'est pas honnête, les trois premières séances espacées d'un mois ne sont qu'un prétexte pour avoir trois chèques...

J'ai vraiment l'impression que le centre m'a arnaqué de deux séances, soit 300€.

Que puis-je faire pour récupérer cette somme? Est-ce que ceci peut-être considéré comme une arnaque?

Je vous remercie pour votre réponse,